

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 12-2005 du 18 mai 2005
Siège social: 70-72, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2021

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les opérations signalées dans ledit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne, aux membres du Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice clos le 31/12/2020.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE étant une SICAV de type Capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration de capitaliser, entièrement, les sommes distribuables de l'exercice clos le 31/12/2020, comme suit :

	En dinars
Résultat d'exploitation - Exercice 2020	13.337.684,029
Régularisation du résultat d'exploitation	1.231.152,164
Sommes capitalisées – Exercice 2020	14.568.836,193

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020, à 6.000 dinars brut.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation de Messieurs Hatem SAIGHI et Sabeur ELLOUMI en tant que nouveaux administrateurs de la société, telle qu'elle a été décidée par le Conseil d'Administration réuni en date du 15 février 2021 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 en remplacement de Messieurs Mohamed Walid DACHRAOUI et Mhamed BRAHAM.

Le Conseil d'Administration sera, ainsi, composé des membres suivants :

- Monsieur Hatem SAIGHI
- Monsieur Sabeur ELLOUMI
- Monsieur Mourad MZALI

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès - verbal pour faire tous dépôts ou publications que besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.